

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : STELLAR™ XL Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions
1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H320 Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
MCPA 2-ethylhexyl ester	MCPA 2-ethylhexyl ester	29450-45-1	51.9
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	81406-37-3	13.7
Florasulam	Florasulam	145701-23-1	0.24
N,N-Dimethyloctanamide	N,N-Dimethyloctanamide	1118-92-9	$\geq 10 - < 20$ *
N,N-Diméthyl-décane-1-amide	N,N-Diméthyl-décane-1-amide	14433-76-2	$\geq 3 - < 10$ *
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	$\geq 3 - < 10$ *
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	1189173-42-9	$\geq 3 - < 10$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Gaz chlorhydrique
oxydes de soufre
Fluorure d'hydrogène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/24/2023
2.0	11/16/2023	800080005351	Date de la première parution: 03/24/2023

Méthodes spécifiques d'extinction	:	Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Autres informations	:	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.
Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

		une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.
Protection des mains		
Remarques	:	Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Jaune
Odeur	:	Solvant
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4.06 (23.5 °C) Méthode: Electrode de pH
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.0546 g/cm ³ (20 °C) Méthode: Densimètre numérique
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	61.4 mPa,s (20 °C) 21 mPa,s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone oxydes de soufre Gaz chlorhydrique Fluorure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2,000 - < 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
-------------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,793 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
BPL: oui

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Florasulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6,000 mg/kg
DL50 (Souris): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 11/16/2023	Numéro de la FDS: 800080005351	Date de dernière parution: 03/24/2023 Date de la première parution: 03/24/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

N,N-Dimethyloctanamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.551 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 - 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.551 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 - 5,000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE 401 ou équivalent
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,000 - < 1,600 mg/kg
Méthode: OCDE 402 ou équivalent
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Résultat : Irritation légère de la peau

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

N,N-Dimethyloctanamide:

Résultat : Irritation de la peau

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultat : Irritation de la peau

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

N,N-Dimethyloctanamide:

Résultat : Corrosif

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultat : Irritation des yeux

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

- Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
- Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Florasulam:

- Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
- Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

N,N-Dimethyloctanamide:

- Remarques : Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
- Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

- Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
- Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

- Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.
Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
- Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

- Remarques : Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
- Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Florasulam:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

N,N-Dimethyloctanamide:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA)., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Florasulam:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

N,N-Dimethyloctanamide:

Cancérogénicité - Évaluation : Un ou des produits semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Cancérogénicité - Évaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Florasulam:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

N,N-Dimethyloctanamide:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Aucune donnée trouvée.
Pour un ou des produits semblables:, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

N,N-Dimethyloctanamide:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA).
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Reins.
Foie.
Testicules.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Florasulam:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

N,N-Dimethyloctanamide:

Remarques : D'après les informations concernant un produit semblable:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Yeux.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Yeux.
Foie.
Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Florasulam:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

N,N-Dimethyloctanamide:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.50 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.29 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum): 0.17 mg/l
Point final: inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire)
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.13 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm)., Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg > 2250 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 14 d
BPL: oui

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 5 d
BPL: oui

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2000 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 5 d
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
- Florasulam:**
- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 292 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 0.00894 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50 (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): > 0.305 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 14 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 119 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 28 d
Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): > 2.9 mg/l
Point final: Autre
Durée d'exposition: 33 d
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 38.90 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 50.2 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (*Eisenia fetida* (vers de terre)): > 1,320 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (*Coturnix japonica* (Caille japonaise)): 1047 mg/kg poids corporel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 ppm
Durée d'exposition: 8 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h

N,N-Dimethyloctanamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 16.06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 16.06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.079 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (poisson zèbre (Brachydanio rerio)): 31.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 11/16/2023	Numéro de la FDS: 800080005351	Date de dernière parution: 03/24/2023 Date de la première parution: 03/24/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 62 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 29 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)): 0.23 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 72 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 550 mg/l
Point final: Taux respiratoires.
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

- Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse
Demi-vie de dégradation (demi -vie): 76 d (25 °C) pH: 7
Méthode: Mesuré
- Type d'essai: Hydrolyse
Demi-vie de dégradation (demi -vie): 117 d (25 °C) pH: 9
Méthode: Mesuré

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

- Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

ThOD : Biodégradation: 32 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
: 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse
Demi-vie de dégradation: 454 d

Florasulam:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 0.012 kg/kg
Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 0.85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: > 30 d

Photodégradation : Constante de vitesse: 7.04E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

N,N-Dimethyloctanamide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.890 kg/kg
ThOD : 2.85 kg/kg

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 66.12 %
Durée d'exposition: 11 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Biodégradation: 2.9 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 11,250

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) : Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

log Pow: 6.17
Méthode: Estimation

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 26
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) :

log Pow: 5.04
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Florasulam:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.8
Durée d'exposition: 28 d
Température: 13 °C
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) :

log Pow: -1.22
pH: 7.0
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

N,N-Dimethyloctanamide:

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) : log Pow: 2.59 (23 °C)
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) : log Pow: 3.44
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) : log Pow: 4.6
Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Coefficient de partage (n-oc-tanol/eau) : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit. Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Mobilité dans le sol

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 10500
Méthode: Estimation
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2 - 12 h
Méthode: Mesuré

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Florasulam:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4 - 54
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0.7 - 4.5 d

N,N-Dimethyloctanamide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 351 - 630
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

MCPA 2-ethylhexyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Florasulam:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

N,N-Dimethyloctanamide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui(MCPA 2-ethylhexyl ester, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)
Remarques : Stowage category A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(MCPA 2-éthylhexyl ester, Ester de 1-méthylheptyle du flu-roxypr)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(MCPA 2-éthylhexyl ester, Ester de 1-méthylheptyle du flu-roxypr)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 32099

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



STELLAR™ XL Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005351 Date de dernière parution: 03/24/2023
Date de la première parution: 03/24/2023

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ADVERTISSEMENT POISON

ATTENTION IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

NOCIF SI INGÉRÉ

Nocif ou fatal en cas d'ingestion

Ce produit est toxique pour:

plantes terrestres non ciblées

Organismes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

Dow IHG : Dow IHG

Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 11/16/2023

Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3193

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F